

AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : PRE01/556/2012
12 November 2012

Timor-Leste. Les victimes d'homicide, de viol et de torture méritent justice

Il ne faut pas permettre aux auteurs d'homicides et d'autres violations des droits humains commises pendant l'occupation indonésienne du Timor-Leste de bénéficier de l'impunité, a déclaré Amnesty International alors que le Conseil de sécurité des Nations unies devait se réunir à New York afin de finaliser le retrait de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

Les forces de sécurité indonésiennes et leurs auxiliaires se sont rendus coupables de graves atteintes aux droits humains pendant l'occupation (1975-1999) et dans le contexte du référendum sur l'indépendance du Timor-Leste en 1999 – en particulier d'homicides illégaux, de disparitions forcées, de viols et d'autres crimes de violence sexuelle, et de torture.

Bien que nombre de ces actes s'apparentent à des crimes contre l'humanité, personne ne se trouve actuellement en prison pour ceux-ci, que ce soit en Indonésie ou au Timor-Leste.

« Le fait que les Nations unies quittent le Timor-Leste n'exonère pas la communauté internationale de ses responsabilités. Rendre justice aux victimes de ces crimes effroyables doit rester une priorité », a expliqué Isabelle Arradon, directrice adjointe du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International.

Le Conseil de sécurité devait se réunir lundi 12 novembre afin de mettre la touche finale au projet de retrait, prévu pour décembre 2012, de la MINUT, qui avait été établie en août 2006.

Paradoxalement, le 12 novembre est également la date anniversaire du massacre de Santa Cruz, survenu en 1991, lors duquel des soldats indonésiens ont ouvert le feu sur quelque 3 000 manifestants pacifiques qui se rendaient dans un cimetière de Dili. Des dizaines de Timorais sont morts.

« Le massacre de Santa Cruz fut un tournant décisif dans le combat des Timorais pour l'indépendance, et a mis en évidence la brutalité des forces indonésiennes. L'absence criante d'obligation de rendre des comptes pour ces homicides est choquante », a poursuivi Isabelle Arradon.

Plus de 300 personnes inculpées pour crimes contre l'humanité et violations graves des droits humains continuent à échapper à la justice en Indonésie. Les autorités indonésiennes ont refusé de coopérer avec le système judiciaire mis en place sous l'égide des Nations unies au Timor-Leste et d'extrader leurs ressortissants soupçonnés de crimes contre l'humanité pour qu'ils soient jugés dans ce pays.

En Indonésie, les 18 accusés jugés pour les crimes commis au Timor-Leste lors du référendum de 1999 par le tribunal des droits humains créé spécialement à Djakarta ont plus tard été acquittés à l'issue d'un procès en appel devant cette même instance.

« Aujourd'hui, les Nations unies doivent clairement faire savoir qu'il n'y aura pas d'impunité pour les crimes contre l'humanité et les violations flagrantes des droits humains commis pendant l'occupation

indonésienne et dans le contexte du référendum sur l'indépendance timoraise en 1999 », a ajouté Isabelle Arradon.

« Elles doivent en outre veiller à ce que la justice pour les crimes graves commis au Timor-Leste reste à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU après le retrait de la mission de maintien de la paix prévu en décembre 2012. »

Pour en savoir plus, reportez-vous à la déclaration conjointe publiée par Amnesty International et l'ANTI (Alliance nationale du Timor-Leste pour un tribunal international) sur la nécessité de lutter contre l'impunité au Timor-Leste :

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/ASA57/007/2012/en/befcd697-0936-41b3-97c3-13821ae012e8/asa570072012fr.html>